



Educateur Spécialisé

Agrément DRJSCS du 29 juin 2012 et conformité ECTS du 24 septembre 2013

Sous réserve d'agrément de la Région

DIPLOME :

Diplôme d'Etat de niveau III

PRE-REQUIS :

Un niveau baccalauréat

DUREE SESSION 3 ANS :

1450 heures de formation théorique

SALARIES :

560 heures de formation pratique hors structure employeur réparties en 2 stages de 280 heures

NON-SALARIES :

2100 heures de formation pratique réparties en 3 stages

VOIES D'ACCES :

Sans employeur : inscription à Pôle Emploi, CIF-CDD, Mission Locale pour les moins de 26 ans, autres financements)

En situation d'emploi : contrat de professionnalisation (24 mois maximum), contrat aidé, Plan Prévisionnel de Formation des employeurs

Textes de référence

Le Décret n°2007-899 du 15 mai 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ; L'Arrêté du 27 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ; L'Arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ; préparatoires et d'obtention du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DEES)

La Circulaire interministérielle DGAS/SD 4A n°2007-436 du 11 décembre 2007 relative aux modalités des formations; L'Arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ; L'Arrêté du 26 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé

LE METIER

L'éducateur spécialisé, dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion, aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne ainsi qu'à la mise en œuvre de pratiques d'action collective en direction des territoires.

LES APTITUDES

L'éducateur spécialisé intervient dans une dimension éthique et déontologique. Il contribue à créer les conditions pour que les enfants, adultes, familles et groupes avec lesquels il travaille soient considérés dans leur droits, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et soient soutenus dans le renforcement des liens sociaux et des solidarités dans leur milieu de vie.

LES FONCTIONS DE L'ES

Son intervention, dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, s'effectue conformément au projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction des champs de compétences qui sont les leurs.

L'éducateur spécialisé est impliqué dans une relation socio-éducative de proximité inscrite dans une temporalité. Il aide et accompagne des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion.

Pour ce faire, il établit une relation de confiance avec la personne ou le groupe accompagné et élabore son intervention en fonction de son histoire et des ses potentialités psychologiques, physiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

L'éducateur spécialisé a un degré d'autonomie et de responsabilité dans ses actes professionnels le mettant en capacité de concevoir, conduire, évalué des projets personnalisés ou adaptés à des populations identifiées. L'éducateur spécialisé développe une fonction de veille et d'expertise qui le conduit à être interlocuteur et force de propositions pour l'analyse des besoins et la définition des orientations des politiques sociales ou éducatives des institutions qui l'emploient.



Educateur Spécialisé

Agrément DRJSCS du 29 juin 2012 et conformité ECTS du 24 septembre 2013

Sous réserve d'agrément de la Région

CALENDRIER

Disponible sur le site de l'ISL.

SESSION ES 3 ans :

Début des inscriptions : Octobre 2018

Fin des inscriptions : Juin 2019

Entrée en formation : Septembre 2019

Jury final en Juin 2022

DISPOSITIF ES PASSERELLE/

Début des inscriptions : octobre 2018

Epreuves de sélection de janvier à mars 2019

Fin des inscriptions : Mars 2019

Entrée en formation : Avril 2019

Jury final en Juin 2020

- Nombre d'heures par apprenant : 511 heures de formation théorique

Aux 450 heures légalement prévues, L'Institut Saint Laurent ajoute 61 heures d'évaluation diagnostique, de remise à niveau, de formation ou d'approfondissement à l'écrit professionnel et de méthodologie de recherche documentaire, afin de mieux répondre aux attendus du DEES.

- 700 heures de stage pour les candidats non salariés.
- 280 heures de stage externe, hors structure employeur pour les candidats en situation d'emploi.

L'ADMISSION

Peuvent se présenter aux épreuves d'admission les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- être titulaire du baccalauréat
- être titulaire de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités
- être titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires
- être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV
- être titulaire du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique et avoir exercé cinq ans dans l'emploi correspondant
- être titulaire du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale et avoir exercé cinq ans dans l'emploi correspondant
- avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau défini par l'arrêté du 11 septembre 1995.

Les épreuves d'admission comprennent :

- une épreuve écrite d'admissibilité
- une épreuve orale d'admission comprenant un entretien auprès d'un jury psychologue et un second entretien auprès d'un jury professionnel

LA FORMATION

La formation au diplôme d'Etat d'ES se déroule sur 3 ans et comporte :

- 1 450 heures de formation théorique ;
- 2100 heures de formation pratique ;
- Pour les candidats en situation d'emploi, la formation pratique comporte deux stages d'une durée minimale de 8 semaines (280 heures) chacun hors structure employeur auprès d'un public différent.

Temps de travail personnel : 1490 heures sont comptabilisées pour l'obtention de 180 ECTS (European Credit system for Vocational Education and Training - Système européen de transfert et d'accumulation de crédits)

Le programme de la formation s'articule autour de 4 domaines de formation :

DF 1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé : 450 heures

DF 2 : Conception et conduite de projet éducatif spécialisé

1ère partie : Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé : 300 heures

2ème partie : Conception du projet éducatif spécialisé : 200 heures

DF 3 : Communication professionnelle en travail social

1ère partie : Travail en équipe pluri professionnelle : 125 heures

2ème partie : Coordination : 125 heures

DF 4 : Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles

1ère partie : Implication dans les dynamiques institutionnelles : 125 heures

2ème partie : Travail en partenariat et en réseau : 125 heures

LA FORMATION EN DISPOSITIF PASSERELLE

Diplôme pré-requis ou niveaux d'étude (mentionnés à l'Article 2, Arrêté du 20 juin 2007): Être titulaire du diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (ou du CAFME) et avoir exercé deux ans dans l'emploi correspondant pour les personnes ayant effectué leur formation en voie directe. **Le programme de formation :**

DF 2 : conception et conduite de projet éducatif spécialisé : 2e partie : conception du projet éducatif spécialisé : 200 heures.

DF 3 : communication professionnelle en travail social : 2e partie : coordination : 125 heures.

DF 4 : implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles 2e partie : travail en partenariat et en réseau : 125 heures.